

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 8 JUILLET 2019**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Epinal**

*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 8 juillet 2019 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-neuf le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du deux juillet deux mil dix-neuf, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames et Messieurs : M. Heinrich, R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, M. Fournier, F. Dulot, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, O. Baraban, N. Braun, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, MC. Abel, D. Andrès, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel (arrivé au point n°9), A. Ben Omrane (arrivé au point n°13/1), MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, J. Brunet, R. Canteri, P. Casadevall, JL. Chaudy, R. Clément, S. Cossin, A. Courtois-Paulus, C. Deschaseaux, G. Dubois, T. Euriat, M. Ferry, MC. Finot, F. Fleury (partie au point n°40), G. François, T. Gaillot, A. Gambrelle, A. Gamet, F. Garcia, JM. Georges, A. Gornet, Q. Grandclaudon, B. Huguenin, A. Huke, O. Jeandin, B. Jourdain, B. Ledrapier, P. Leroy, E. Lévêque, C. Lhuillier, JN. Lombard, J. Mahieu, D. Mathieu, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, A. Morey, P. Noël, D. Pagelot, D. Perrin, C. Pierrat, A. Pierre, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, R. Roger, V. Salvador, G. Schneider, MC. Serieys, E. Sivadon, C. Souvay, JL. Thiéry, O. Timotéo, C. Vauzelle, P. Vilmar, S. Viry (parti au point n°13/1), C. Vuillemard.

Excusés : Mesdames et Messieurs JL. Martinet (pouvoir à Monsieur G. Colin), H. Vouaux (suppléé par Monsieur O. Timotéo), JC. Moretton (pouvoir à Madame E. Del Génini), P. Hauller (suppléé par Monsieur A. Morey), J. Aubry (pouvoir à Monsieur A. Gamet), A. Ben Omrane (pouvoir à R. Canteri (jusqu'au point n°13/1)), F. Claudon (suppléé par Monsieur B. Ledrapier), R. Colin (pouvoir à Monsieur R. Clément), N. Daguey (pouvoir à Monsieur F. Drevet), J. Demange (pouvoir à Madame MJ. Balthazard-Fremiot), A. Denninger-Arnoux, F. Diot (pouvoir à Monsieur Y. Bombarde), G. Eymann (pouvoir à Madame MC. Abel), A. Fève (suppléé par Monsieur Q. Grandclaudon), D. Fimbry (pouvoir à Monsieur J. Brunet), F. Fleury (jusqu'au point n°40), B. Gille (pouvoir à Madame P. Deau), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), J. Grasser (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), A. Huc (suppléé par Monsieur D. Pagelot), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléé par Monsieur C. Lhuillier), E. Jacoté (suppléé par Monsieur A. Huke), G. Jeandel-Jeanpierre (pouvoir à Monsieur Y. Villemin), JP. Jeannot (pouvoir à Monsieur D. Momon), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel (à partir du point n°9)), S. Muller (pouvoir à Monsieur P. Nardin), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), C. Petit, A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), N. Trouy, S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich (à partir du point 13/1)), R. Voiry (pouvoir à Monsieur P. Raffel).

Absents : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, M. Balland, F. Chevalley, E. Courtois, M. Dumontier, B. Laurent, C. Leroy, D. Micard, JP. Poirot, PJ. Robinot, MC. Thiébaud, J. Thomas.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Olivier BARABAN

Le Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec la Société PMB SERVICES pour le renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du logiciel de gestion des bibliothèques et médiathèques du Val de Vôge pour un montant annuel de 2.785,86 € HT.

- Avec l'Entreprise COANUS pour des travaux de toiture de la station d'épuration de Golbey pour un montant de 890,27 € HT.

- Avec LE CABINET D'ARCHITECTURE HABA pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment d'accueil pour le thermochauffage des bois feuillus à Hadol/Xertigny pour un montant en plus-value de + 10.568,62 € HT portant le nouveau montant du marché à 170.168,62 € HT.

- Avec la Société FLUVIAL.IS pour une étude portant sur les cours d'eau du bassin versant de la Moselle pour un montant de 49.840 € HT.

- Avec la FEDERATION FRANCAISE DE CANOË-KAYAK pour une mission de consultant technique relative au projet de stade en eaux vives à Epinal pour un montant de 16.000 € HT.

- Avec le Prestataire DOXULTING pour un contrat relatif aux prestations d'audit du système RFID du réseau de lecture publique pour un montant de 6.900 € HT.

- Avec la Société VEOLIA pour l'acceptation d'une offre relative à l'exploitation du service assainissement de la Commune de Essegney pour un montant total de 2.320 € HT (1.781 € HT pour la part assainissement et 539 € HT pour la part pluviale).

- Avec la Société SYNERGIE pour un contrat d'entretien des électroménagers (four, lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge) du multi-accueil « Premier Pas » à Golbey pour un montant annuel de 326 € HT.

- Avec la Société POSIRIS pour un contrat de télépaiement pour la borne de services des camping-cars installée sur le site de Chaumousey pour un montant de 16 € HT / mois soit 192 € HT / an.

- Avec le Prestataire NEDAP FRANCE SAS pour le renouvellement du contrat de maintenance pour l'entretien des stations et détecteurs RFID du réseau de lecture publique pour l'année 2019 pour un montant annuel de 4.160,29 € HT.
- Avec la Société VEOLIA pour une offre relative à l'exploitation de la station d'épuration de la Commune de Vincey pour un montant de 22.466,67 € HT.
- Avec la Société BSI INFORMATIQUE pour le remplacement des bornes et équipements Wifi à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal pour un montant de 14.692 € HT.
- Avec la Société COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF - ODCVL pour une convention de prestation de service pour la direction et l'animation des mercredis récréatifs dans le cadre de la politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur le secteur du Val de Vôge pour un montant de 90 € TTC par mercredi.
- Avec LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DE LA VÔGE LES BAINS pour une convention de prestation de service pour l'encadrement des mercredis récréatifs dans le cadre de la politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération d'Epinal sur le secteur du Val de Vôge pour un montant de 16,10 € de l'heure.
- Avec la Société ALGOE CONSULTANTS SAS pour une prestation de conseil portant sur la structuration de la politique énergétique de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 28.8000 € HT.
- Avec la Société CAUDEX SAS pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagement de la confluence Canal Moselle en parc naturel pour un montant de 18.265 € HT.
- Avec la Société SAS LACROIX SIGNALISATION pour la fourniture et pose d'une signalisation directionnelle pour un montant maximum annuel de 70.000 € HT.
- Avec la Société SAS PORTALP LORRAINE-LUXEMBOURG pour le remplacement des portes d'entrée automatiques de la piscine Olympique d'Epinal pour un montant de 18.319 € HT.
- Avec l'Entreprise AVENIR TOITURES VOSGES pour l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation de la toiture terrasse de la piscine Léderlin à Capavenir Vosges pour un montant en moins-value de - 8.673,73 € HT portant le nouveau montant du marché à 53.415,62 € HT.
- Avec les Entreprises MENUISERIE VAXELAIRE, METALLERIE LABREUCHE, EURL ACCORDI, EUROP REVETEMENTS et MECASERVICE pour les travaux de construction de l'Hôtel Innovation Bois à Epinal pour un montant total de 386.582,33 € HT.

- Avec l'ASSOCIATION ALEXIS LORRAINE pour des conventions de prestations de services pour la mise en place d'un programme d'action axé sur le recensement et le suivi des micro entreprises implantées dans les Quartiers Politique de la Ville d'Epinal et Golbey (12.000 € TTC) et l'animation de cinq petits déjeuners thématiques visant à faire découvrir des secteurs d'activités et métiers porteurs pour créer une entreprise (2.000 €) pour un montant total de 14.000 €.

- Avec les Sociétés COLAS NORD EST CENTRE EPINAL/SRE et DUBOIS ALS pour des travaux de rénovations de la piste principale d'athlétisme au Stade de la Colombière à Epinal pour un montant total de 1.545.633,50 € HT.

- Avec la Société SEBL GRAND EST pour la modification du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de faisabilité et de programmation pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant en plus-value de + 1.650 € HT portant le nouveau montant du marché à 24.200 € HT.

- Avec l'Association ECTI VOSGES pour des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire (Viviani, Mendès France) (2.000 €) et la mise en place d'un accompagnement individualisé pour 10 à 15 porteurs de projet (fonctionnaires, bénéficiaires des minimas sociaux, étrangers) (1.000 €) pour un montant total de 3.000 €.

- Avec les entreprises MENUISERIE VAXELAIRE, METALLERIE LABREUCHE, EURL ACCORSI, EUROP REVETEMENTS pour des travaux de construction de l'Hôtel de l'Innovation Bois à Epinal pour un montant de 298.354,33 € HT.

- Avec le prestataire BRUYNZEEL RANGEMENTS SAS pour un contrat relatif à la visite annuelle de contrôle pour les systèmes de rayonnage de la bmi pour un montant de 1.150 € HT.

- Avec la Société AB SECURITE pour un avenant n°1 au marché de vérification et de maintenance des systèmes de sécurité incendie pour les bâtiments de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant en plus-value de + 380 € HT (pour l'ajout de deux bâtiments communautaires) portant le nouveau montant du marché à 10.885 € HT.

- Avec le prestataire ELISATH pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de billetterie informatisée au Bassin Olympique d'Epinal pour un montant annuel de 1.015,40 € HT.

- Avec LA COMPAGNIE REVE GENERAL ! pour la mise en place de lectures-rencontres autour du livre de Xavier Laurent-Petit « Le Fils de l'Ursari » pour un montant total de 5.394,08 € (4.612 € pour les rencontres et 782.08 € pour les frais de transport et repas).
- Avec le groupement SAS DHR / TRB TRAPDID-BIGONI / SAS CITEOS-SDEL VOSGES pour des travaux de création d'un terrain de football en gazon synthétique à Uxegney pour un montant total de 565.274,83 € HT.
- Avec l'Entreprise CHARLES HOUILLON pour la phase 1 des travaux de renforcement et renouvellement du réseau d'assainissement du faubourg de Nancy à Epinal pour un montant de 310.718 € HT.
- Avec les Sociétés ASSOCIATION ACTIONS, ID VERDE et SCOP ESPACES VERTS pour l'entretien des espaces verts de la Véloroute V50 pour un montant total de 20.194 € HT.
- Avec la SARL INKIVARI pour une mission de délégué à la protection des données personnelles (RGPD) pour un montant de 14.100 € HT.
- Avec la Société ARAWAK pour l'acquisition d'un progiciel de gestion du protocole pour un montant annuel de 3.245 € HT pour la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- Avec la Société AB SECURITE SAS pour un avenant n°3 au marché de maintenance des système intrusion et vidéosurveillance des bâtiments communautaires pour un montant en plus-value de + 1.790 € HT portant le nouveau montant du marché à 5.225,54 € HT.
- Avec la Société SUEZ EAU France SAS pour des prestations et assistance technique pour des installations de traitement des eaux usées pour un montant maximum annuel de 75.000 € HT.
- Avec la Société DISTRI-BOISSONS MANGENOT SARL pour la gestion d'appareils distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires installés à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal et au Conservatoire Gautier-d'Epinal.
- Avec les Sociétés SAS BATI 3000, SAS FRAMATEC, SARL S. POIROT, SAS BOVE, SARL BATY ELEC et SAS ALTINNOVA pour des travaux de création d'un parking à vélos sur le parvis de la Gare d'Epinal pour un montant total de 59.457,84 € HT.
- Avec le CENTRE D'INFORMATION SUR LE DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) pour l'organisation de 10 permanences maximum d'aide aux victimes à Capavenir Vosges afin d'apporter un complément d'information pour un public rencontrant des difficultés de droit pénal pour un montant de 60 € par prestation.

**⇒ A la création et modification de régies :**

- Pour la modification des actes constitutifs des régies de recettes de la base de loisirs de la Chapelle aux Bois, du Bassin d'été de l'Hermitage à Charmes et de la piscine Olympique Roger Goujon à Epinal visant à fixer le montant maximum que les régisseurs sont autorisés à conserver.
- Pour la création d'une régie de recettes auprès du site de Bouzey de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la borne de service pour camping-car à Chaumousey.
- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes du Conservatoire Gautier-d'Epinal visant à rendre itinérante la régie pour l'encaissement des recettes de l'Ensemble Orchestral « Epinal la belle image ».
- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour la taxe de séjour visant à fixer le montant du cautionnement dont le régisseur est assujéti.
- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Epinal visant à permettre la vente de livres et tous documents retirés des collections de la bmi.

**⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour une convention de location pour un local commercial de 26 m<sup>2</sup> situé à Frizon au profit de Madame Céline DUBOIS, artisan-coiffeur, pour une durée de 23 mois pour un montant de 690 € HT / an soit 1.322,50 € HT.
- Pour une convention de mise à disposition, à titre gracieux, par le Conseil Départemental des Vosges d'instruments de musique.
- Pour une convention de mise à disposition, à titre gracieux, avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, d'un bureau pour l'accueil des personnes éligibles aux dispositifs des clauses d'insertion suivis par l'agent de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en charge de l'accompagnement des publics.
- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle du Conservatoire Gautier-d'Epinal au profit de l'Association Ensemble Alliance d'Epinal.
- Pour une convention de location pour des bureaux de 23m<sup>2</sup> situés à Chavelot au profit de la Société « Uzina Bois Consulting » pour une durée d'un an pour un montant de 1.610 € HT par an.
- Pour une convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) de Xertigny avec le Département des Vosges pour une durée de 6 ans pour un montant annuel de 9.792 €.

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau équipé de la Fabrique à Entreprendre au profit de l'Association Pôle Eco Ter pour une durée de un an.

- Pour la mise à disposition de personnel de la Gendarmerie pour la sécurité et la gestion de la circulation lors du feu d'artifice de Bouzey du samedi 31 août 201 pour un montant de 1.495,65 €.

- Pour une convention d'occupation de sols, au profit de l'Association Tutélaire des Vosges située à Epinal, concernant les parcelles cadastrées BL 113, BL 114 et BL124 pour une durée d'un an durant la durée des travaux d'aménagement de leur parcelle.

⇒ **A l'acceptation d'indemnités de sinistres :**

- Avec la Société SMACL pour une indemnité de sinistre suite aux intempéries du 28 mai 2018 pour un montant de 128.675,03 €.

- Avec la Compagnie d'assurance BPCE ASSURANCES dans le cadre du remboursement de dégradation d'une vitre à la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour une indemnité d'un montant de 594 €.

⇒ **A la sollicitation de subventions :**

- Auprès de l'Union Européenne au titre du Fonds Social Européen dans le cadre du dispositif de facilitateur de clauses sociales mis en place par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Auprès de l'Etat et du Département des Vosges pour la réalisation d'équipements de services le long de la Véloroute L'Echappée bleue (signalétique, sanitaires et points d'eau).

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et organismes compétents en faveur du Conservatoire Gautier-d'Epinal pour l'enseignement du 3ème cycle et Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Théâtre (CHAT), la saison culturelle 2018/2019 et les investissements pour l'année 2019.

- Auprès du Département des Vosges et de la Région Grand Est pour la rénovation du gymnase Lopicque à Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du Conseil Départemental des Vosges et d'autres partenaires financiers pour la réalisation d'un système complet d'assainissement collectif à Damas aux Bois.

- Auprès de l'Etat, au titre de l'appel à projets « périmètre Grand Est - repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux », avec l'Association Jeunesse et Cultures et l'Association ASO Insertion.

- Auprès de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2019 pour des actions sur les Quartiers Politique de la Ville.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Grand Est et du Département des Vosges pour la réalisation d'une étude sur les cours d'eau du bassin versant de la Moselle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et du Département des Vosges pour la réalisation de travaux de renforcement de l'assainissement collectif rue de Nancy à Epinal.

- Auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, du Département des Vosges et d'autres partenaires financiers pour un programme de travaux d'assainissement collectif des Communes de Châtel-sur-Moselle, Frizon, Nomexy et Vaxoncourt.

- Auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) au titre de l'appel à projets « Politique de la Ville » pour des actions de promotion de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre du dispositif Ateliers Manuels Pédagogiques et des actions vers l'Emploi Femme de Foot dans le cadre du dispositif des clauses d'insertion.

- Auprès du Département des Vosges, de la Région Grand Est et du Centre National pour le Développement du Sport pour le projet de création de stade en eaux vives au Port d'Epinal.

- Auprès de l'Europe, l'Etat, la Région Grand Est et le Département des Vosges pour le projet « Micro-Folie ».

⇒ **Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec le SMIC des Vosges pour la contribution 2019 pour un montant de 4.050 €.

- Avec l'Association des Villes de France pour la cotisation 2019 pour un montant de 4.000 €.

- Avec l'Association des Villes Universitaires de France pour la cotisation 2019 pour un montant de 500 €.

- Avec l'Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement (AVIAL) pour la cotisation 2019 pour un montant de 30 €.

## 1/2 - Décisions du Bureau

En vertu de la délibération prise par le Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ En matière de groupement de commandes, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La constitution des groupements de commandes suivants :

- Groupement de commande avec la Commune de Capavenir Vosges pour des travaux d'assainissement rue de l'écluse 21 ;
- Groupement de commande avec la Commune de Xertigny pour des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines du Carrefour de la Poste ;
- Groupement de commande avec la Commune de Xertigny pour des travaux d'eaux pluviales urbaines rue de la gare ;
- Groupement de commande avec la Commune de Golbey pour des travaux d'assainissement rue Lagarde ;
- Groupement de commande avec la Commune d'Epinal pour des travaux d'assainissement relatifs au renouvellement du collecteur d'assainissement unitaire et de la conduite d'eau potable rue Antoine Hurault ;
- Groupement de commande avec la Commune d'Epinal pour des travaux d'assainissement pour le renouvellement du collecteur d'assainissement unitaire et de la conduite d'eau potable rue des fusillés de la Résistance.

- La constitution, avec la Métropole du Grand Nancy, d'un groupement de commande relatif à l'achat d'énergie et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

⇒ En matière d'affaires financières, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le versement de la participation financière 2019 auprès des Syndicats suivants :

- Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial des Vosges Centrales ;
- Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale ;
- Syndicat mixte du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain ;
- Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges.

⇒ En matière de cession de terrain, le Bureau Communautaire a approuvé :

- La cession d'un terrain à provenir de la parcelle cadastrée AH434 sise Zone de Reffye à Epinal au profit de la Société Graphimage pour un montant de 25 € HT / m<sup>2</sup>.

- La cession d'un terrain à provenir des parcelles cadastrées AK165 et AK169 sises Zone Jeanne d'Arc à Golbey au profit de la Société Grandemange pour un montant de 25 € HT / m<sup>2</sup>.

⇒ En matière de ressources humaines, le Bureau Communautaire a approuvé :

- Le Bureau Communautaire a complété la délibération du Bureau Communautaire du 4 mars 2019 relative à l'instauration de l'indemnité kilométrique vélo à compter du 1er mai 2019 au bénéfice des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

## ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS

### 2 - Désignation de représentants

Le Conseil Communautaire a approuvé la désignation de représentants au sein des instances suivantes :

2/1 - Commission Communication et Marketing Territorial

2/2 - Commission Sports et Loisirs

2/3 - Commission Tourisme, Politique Vélo et Véloroute

2/4 - Commission Travaux

2/5 - Ecole Supérieur d'Art de Lorraine

2/6 - Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

2/7 - Association Jeunesse et Cultures

2/8 - Association AMORCE

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Franck GARCIA*

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Patrick GEHIN*

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

*Messieurs Adel BEN OMRANE et*

*Thierry GAILLOT*

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Dominique MOMON*

### 3 - Définition de l'intérêt communautaire

Le Conseil Communautaire a défini d'intérêt communautaire l'intégration de stades de différentes Communes, ainsi que le site du château de la Commune de Fontenoy le Château, à compter du 1er janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4 - Convention d'objectifs avec l'association Atelier d'Image Plus

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention d'objectifs 2019 avec l'Association Atelier d'Images Plus pour le versement d'une subvention d'un montant de

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

32.000 € et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

#### **5 - Convention SCALEN**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Agence SCALEN, la convention du programme partenarial d'activités et a approuvé le versement d'une subvention, pour l'exercice 2019, d'un montant de 146.000 €.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **6 - Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques de la Communauté d'Agglomération d'Épinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Engie Cofely, l'avenant n°7 au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Épinal relatif à l'actualisation du montant des prestations.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **7 - Marché public de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société EDF, l'avenant n°1 à l'accord-cadre à marchés subséquents pour la fourniture et l'acheminement d'électricité visant à intégrer plusieurs sites communautaires.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **8 - Marché de fourniture de matériel informatique**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de matériel informatique.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### **AFFAIRES FINANCIÈRES**

#### **9 - Décisions modificatives**

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°2 au budget principal et n°1 aux budgets annexes Haut Débit, Locations Commerciales et Assainissement Régie.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **10 - Tarifs intercommunaux**

Le Conseil Communautaire a approuvé les tarifs intercommunaux pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

#### **11 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes 2019.

ADOPTÉ AVEC 5 ABSTENTIONS  
*Mesdames et Messieurs Frédéric DREVET, Patrick CASADEVALL, Nicole DAGUEY, Andrée GORNET et Régis ROGER*

#### **12 - Taxe sur les surfaces commerciales**

Le Conseil Communautaire a approuvé la mise en application d'un mécanisme de convergence progressive des coefficients multiplicateurs à la taxe sur les surfaces commerciales.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 13 - Fonds de concours

#### 13/1 - Répartition du fonds de concours 2019

Le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau règlement d'octroi de fonds de concours 2019 au profit de ses Communes Membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 13/2 - Attribution de fonds de concours

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes suivantes :

- 13/2-1 - Commune de Chamagne;
- 13/2-2 - Commune de Deyvillers ;
- 13/2-3 - Commune de Dounoux ;
- 13/2-4 - Commune de Hadigny-les-Verrières ;
- 13/2-5 - Commune de Le Clerjus ;
- 13/2-6 - Commune de Les Voivres ;
- 13/2-7 - Commune de Moriville ;
- 13/2-8 - Commune de Ubexy ;
- 13/2-9 - Commune de Vaxoncourt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 14 - Fonds de concours exceptionnel

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours exceptionnel au profit de la Commune de Capavenir Vosges pour une étude en vue de la création d'un « Parc à thèmes ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 15 - Garantie d'emprunts à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie de la Communauté d'Agglomération à l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal pour un prêt d'un montant de 567.000 € pour la réhabilitation de 42 logements rue Jules Méline et rue Emile Moselly à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 16 - Partenariat financier avec la Banque des Territoires

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Banque des Territoires, en lien avec « Action Cœur de Ville », la convention de partenariat financier et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 17 - Remboursement de frais pour l'exercice d'un mandat spécial

##### 17/1 - Remboursement de frais pour l'exercice d'un mandat spécial

Le Conseil Communautaire a approuvé le remboursement de frais dans le cadre de la journée nationale des collectivités Cit'ergie du 16 mai 2019 et de l'Audition de la candidature dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Territoire d'Innovation, des Hommes et des Arbres les Racines de Demain » du 4 juillet 2019 à Paris.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17/2 - Délégation de la délivrance des mandats spéciaux**

Le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président et au Bureau Communautaire à prendre toute décision pour délivrer les mandats spéciaux.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**MOBILITE****18 - Délégation de Service Public du Transport Public Urbain de Voyageurs du Réseau Imagine**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur le choix du futur délégataire de la Délégation de Service Public du Transport Public Urbain de Voyageurs du Réseau Imagine et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de délégation correspondant.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**19 - Convention de transport avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention et le règlement intérieur de transport avec le Lycée Professionnel Régional Le Chesnois à La Vôge les Bains, pour l'année scolaire 2019/2020, relative à la mise en place d'un service de transport pour les élèves de l'établissement.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**20 - Défi « J'y vais »**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, la convention relative à la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au défi « J'y vais » afin d'inciter à l'utilisation des modes de déplacements alternatifs.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**21 - Plateforme de la mobilité**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, la convention de partenariat concernant la mise en œuvre du programme « Ambassadeur de la mobilité » et de la plateforme « Mobil'clic ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****22 - Concours d'idée à la création d'entreprises**

Le Conseil Communautaire a désigné les lauréats du concours d'idée à la création d'entreprises édition 2019 et a relancé le concours pour les catégories « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**23 - Pépinière d'entreprises**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la SA Epinal-Golbey Développement une convention de soutien aux plans d'affaires 2018.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**24 - Garantie d'emprunts à la SEBL**

Le Conseil Communautaire a accordé la garantie de la Communauté d'Agglomération à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain pour deux prêts d'un montant total de 4.000.000 € à hauteur de 80 % concernant la création de la zone d'activité de l'Écoparc à Chavelot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25 - Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour le développement de l'économie numérique territorial, portant à 66.500 € la participation financière annuelle 2019 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**26 - Convention avec la Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Maison des Services Publics et de l'Emploi des Pays d'Epinal et de Remiremont du la convention de partenariat pour le développement de la filière bois sur le territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Philippe EYMARD ne participe pas au vote*

**27 - Salon Cousu de Fil Rouge 2019**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 4.000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de l'édition 2019 du Salon Cousu de Fil Rouge qui se tiendra les 23 et 24 novembre à la Rotonde de Capavenir Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**28 - Adhésion au pôle de compétitivité de la filière Eau Grand Est : HYDREOS**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au pôle de compétitivité de la filière Eau Grand Est : HYDREOS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**29 - Accord de partenariat de Consortium dans le cadre d'un Appel à Projet**

Le Conseil Communautaire a autorisé le Président ou son représentant à signer l'accord de partenariat définissant et organisant le consortium entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal en sa qualité de porteur de projet, et les associations Jeunesse et Cultures et ASO Insertion, dans le cadre de l'Appel à Projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en priorité les plus jeunes d'entre eux » lancé par l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES SOCIALES****30 - Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**

Le Conseil Communautaire a approuvé, au titre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée », l'adhésion à l'Association de préfiguration « TZCLD 88 », la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration, la participation financière de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à hauteur de 15.000 € par an pour le poste de chargé de mission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ÉLU À L'UNANIMITÉ

*Monsieur Jean-Claude MORETTON*

**31 - Protocole d'engagements renforcés et réciproques**

Le Conseil Communautaire a approuvé la démarche de prolongation du Contrat de Ville à travers un protocole d'engagements renforcés et réciproques entre l'Etat et les partenaires qui sera annexé au Contrat de Ville 2015/2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**PETITE ENFANCE****32 - Création de deux Relais d'Assistants Maternels**

Le Conseil Communautaire a approuvé la création de deux Relais d'Assistants Maternels et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**HABITAT****33 - Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé la prise de participation d'Epinal Habitat dans le capital de la Société Coopérative de Coordination, regroupement de bailleurs sociaux, en cours de création.

ADOPTÉ AVEC 2 VOIX CONTRE  
*Monsieur Benoît JOURDAIN et*  
*Madame Afafe RAFIKI*

**34 - Revitalisation du bourg centre de La Vôge les Bains**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention relative au dispositif de revitalisation des bourgs centres pour la commune de la Vôge les Bains entre l'Etat, le Département des Vosges, la commune de la Vôge les Bains et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**35 - Revitalisation du bourg centre de Xertigny**

Le Conseil Communautaire a approuvé le co-financement d'études sur la Commune de Xertigny concernant la revitalisation du bourg centre et l'évolution de l'EHPAD à hauteur de 10 % du montant TTC des études.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**36 - Projet de renouvellement urbain du quartier de Bitola-Champbeauvert à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 au protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier de Bitola-Champbeauvert avec la commune d'Epinal, l'ANRU et les autres partenaires permettant sa prorogation jusque fin 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**37 - Site des Tréfilereries à Hadol-Xertigny**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°2 à la convention foncière du 1er avril 2014 relative au portage foncier du site des Tréfilereries à Hadol-Xertigny par l'EPFL prorogeant le délai de portage des biens par l'EPFL au plus tard au 30 juin 2021.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 38 - Fin du dispositif Rénover Mieux

Le Conseil Communautaire a approuvé la prolongation du dispositif rénovez mieux visant à donner un délai supplémentaire au dépôt des factures par les ménages jusqu'au 12 juillet 2019.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 39 - Prix Défi Ecoles à Energie Positive

Le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution du prix de la deuxième édition du « Défi Ecoles à Energie Positive » d'un montant de 121,50 € à deux classes de l'école d'Ambrail à Épinal pour le financement des activités en lien avec le développement durable, et a approuvé le lancement de la troisième édition de ce prix au titre de l'année scolaire 2019/2020.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 40 - Construction d'une déchetterie à Les Forges

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'acquisition des parcelles cadastrées A 108, A 109, A 110, A111 et A 112 sises Zone du Pré du Puits à Les Forges en vue de la construction d'une déchetterie par le SICOVAD, sous réserve de la rétrocession par le SICOVAD du terrain accueillant la déchetterie actuelle.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### 41 - Service CinéVôge

Le Conseil Communautaire a sollicité auprès du Centre National du Cinéma l'autorisation d'exercer la profession d'exploitant au sein de la salle de cinéma nommée « Casino » de la Vôge-les-Bains et a désigné le responsable exploitant de la salle de cinéma.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## TOURISME

### 42 - Taxe de séjour

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du barème des tarifs de la taxe de séjour pour les hébergements 3, 4 et 5 étoiles.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

### 43 - Avenant n°4 à la convention avec les gardes particuliers pour la surveillance des abords de Bouzey et du Canal

Le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 à la convention avec les gardes particuliers pour la surveillance des abords de Bouzey et du Canal visant à intégrer un nouvel agent de surveillance de la voie publique.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## GEMAPI

### 44 - Bassin versant de la Lanterne

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat pour l'animation des démarches relative à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

partenariales dans le domaine de l'eau et à la réalisation des programmes d'aménagement en rivière sur le bassin versant de la Lanterne avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs.

#### **45 - Restauration de six annexes hydrauliques sur la Moselle**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Fédération des Vosges pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la convention de partenariat relative aux travaux de restauration de six annexes hydrauliques sur la Moselle, sous réserve d'un engagement financier de l'Agence de l'Eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **ASSAINISSEMENT**

#### **46 - Procès-verbaux de transfert**

Le Conseil Communautaire a approuvé les procès-verbaux de transfert de la compétence assainissement avec les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **RESEAU D'ECOLES VAL DE VOGUE**

#### **47 - Réseau éducatif rural du secteur du Val de Vôge**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Education Nationale, les avenants à la convention cadre et à la convention triennale visant à prolonger pour une durée de 3 ans le réseau éducatif rural du secteur du Val de Vôge.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **POLITIQUE JEUNESSE**

#### **48 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention à l'Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs (ODCVL) d'un montant annuel de 24.624 € sur une durée de 3 ans, auquel s'ajoutera une part variable proportionnelle au nombre de participants, et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'ODCVL la convention d'objectifs correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 9 juillet 2019,  
Le Président,



Michel HEINRICH